DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **RAPPORT N° VI-2** **24SGADL0113**

SEANCE DU
27 JUIN 2024

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
54

Date de convocation :
21 juin 2024

Date d'affichage :
28 juin 2024

OBJET :
Approbation des nouveaux règlements des services d'eau potable, assainissement collectif et non collectif

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 14**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :
M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoulkader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme Barbara SARANDAO

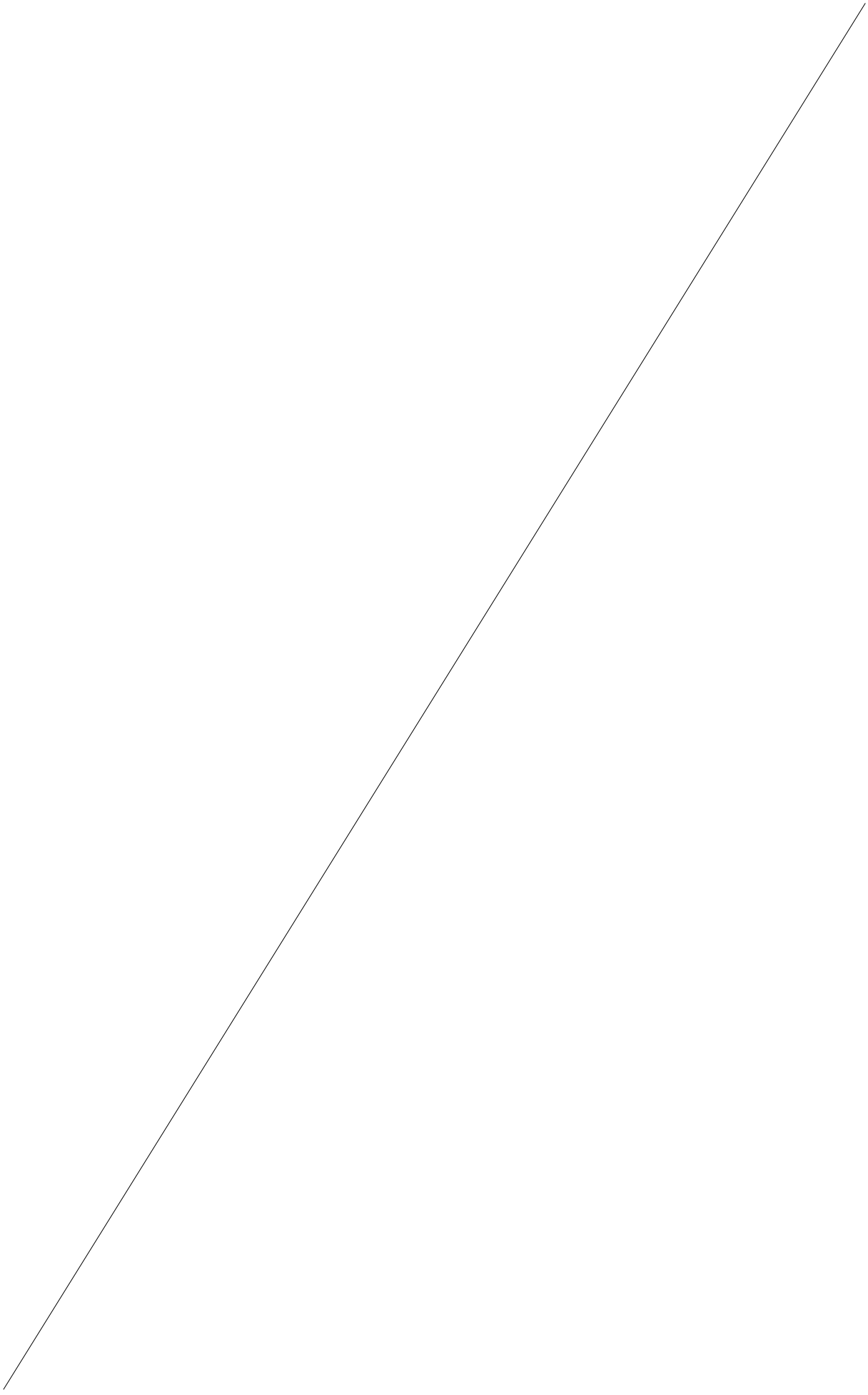

Le rapporteur expose :

« Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2224-12 du Code général des collectivités territoriales relatif aux règlements des services d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux en date du 29 mars 2024,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau est responsable des services publics de l'eau potable, l'assainissement collectif ainsi que non-collectif sur son territoire.

Deux contrats de régie intéressée ont confié l'exploitation de ces services à la société Creusot Montceau Eau (C.Mon.O), prenant effet au 1er janvier 2018 pour une durée de 8 ans.

Un règlement de service a été annexé à chacun de ces contrats lors de leur signature.

Ces règlements formalisent les relations entre les usagers et le service.

Néanmoins, il a été constaté que ces règlements étaient peu lisibles et donc peu utilisés.

Il convient donc de les revoir pour améliorer leur clarté ainsi que leur compréhension par les usagers.

Trois règlements sont concernés :

- le règlement de service de l'eau potable sur toutes les communes sauf Essertenne, Perreuil (service assuré par le SMEMAC), Mary, Mont-Saint-Vincent (service assuré par le SIE GUYE), Saint-Romain-sous-Gourdon, Pouilloux (service assuré par le SIE Arconce pour partie),

- le règlement de service de l'assainissement collectif sur toutes les communes sauf Essertenne et Perreuil où la compétence est assurée par le SMEMAC,

- Le règlement de service de l'assainissement non collectif.

Ces nouveaux règlements joints en annexe permettent donc :

- D'identifier clairement la structure organisatrice du service sur chaque commune avec les contacts en cas de besoin

- De définir le périmètre géographique du service ainsi que les missions qu'il remplit

- De détailler clairement les droits et obligations de chaque partie (la structure organisatrice du service et l'usager)

- De renvoyer si nécessaire à des annexes permettant aux usagers d'avoir une information complète (délibérations, formulaires...)

Les projets de règlements de service ont été présentés aux membres de la Commission consultative des services publics locaux le 29 mars 2024 ont reçu un avis favorable.

Les règlements seront affichés au siège de la CUCM et en mairie. Ils seront portés à la connaissance des abonnés via les sites internet communautaire et C.Mon.O.

Un message sur la prochaine facture précisera comment télécharger ou demander une transmission par voie postale ou électronique pour les abonnés déjà recensés. Ils seront transmis avec le contrat pour les nouveaux abonnés.

Il est demandé au bureau communautaire d'approuver les nouveaux règlements sur la base des projets ci-joints.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les règlements de service ci-après annexés

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-Marc FRIZOT

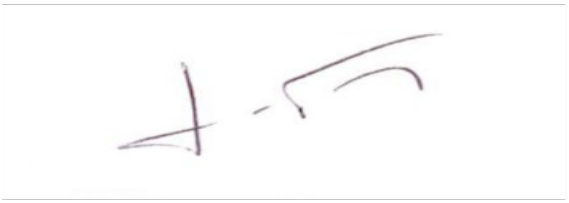

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
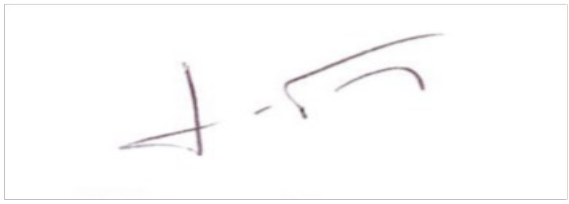
Jean-Marc FRIZOT